

AVIS DÉFAVORABLE DE DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT 11/10/2025 :

Deux-Sèvres Nature Environnement émet un avis défavorable au projet de décret portant diverses dispositions relatives aux mesures de protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées pour ses conséquences sur la population de loups en France :

- **Un seuil critique franchi** : un rapport scientifique récent réalisé par le CNRS, le Muséum et l'Office Français de la Biodiversité indique que le loup a atteint son « seuil de mortalité supportable ». Toute augmentation des abattages pourrait compromettre sa survie en France.
- **Des tirs sans encadrement réel** : la suppression des autorisations dérogatoires empêche tout contrôle. Le plafond annuel de loups abattus devient une illusion : comment garantir son respect si les tirs sont simplement déclarés après coup ?
- **Des mesures de protection volontairement écartées** : la Fédération nationale ovine demande à aller plus loin, affirmant qu'il ne sera même plus nécessaire de mettre en place des mesures de protection pour justifier un tir. Pourtant, des aides conséquentes existent pour financer chiens de protection, enclos nocturnes et accompagnement technique.
- **Un rôle écologique ignoré** : le loup régule les populations de sangliers, cervidés, ragondins et bouquetins atteints de brucellose, bien plus efficacement que les pratiques cynégétiques actuelles. Les tirs et destructions d'individus déstructurent les meutes et ne font qu'augmenter les attaques sur des proies faciles donc les animaux d'élevage.
- **Des alternatives concrètes existent** : plusieurs organisations proposent un accompagnement bénévole des bergers sur le terrain, avec une présence humaine renforcée et des conseils adaptés. Ces solutions sont ignorées au profit d'une logique de destruction.
- La nature ne peut pas attendre que les gouvernements se stabilisent pour être protégée. **Tuer le loup, c'est aggraver l'effondrement d'une biodiversité déjà fragilisée. C'est affaiblir des écosystèmes malmenés par des décennies de surexploitation, d'artificialisation et de renoncements politiques. C'est refuser de voir que la nature ne peut plus encaisser davantage de coups sans s'effondrer.**

Nous demandons le maintien d'un encadrement strict des tirs, la valorisation des mesures de protection, et un véritable accompagnement des éleveurs dans la cohabitation avec la faune sauvage.

Le Conseil d'Administration de DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT.

48, Rue Rouget de Lisle -79000 NIORT

Tél : 05 49 73 37 36

www.dsne.org / <https://www.faune-deux-sevres.org/>